



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 01/04/2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

Secrétaires de séance : M. ROBLOT & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 10/03/2016

Affichée le : 05/04/2016

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....  
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

**Président de séance : Alain CLAEYS, Président**

**Présents :**

BELGSIR El Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien,  
**Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BATAILLE Martine, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHALLET Louis-Marie, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COINEAU Dany, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, JEAN Yves, MICHELIN Joël, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROBLOT Edouard, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, VERDIN Alain,  
**Conseillers communautaires Titulaires**

**Absents excusés :**

BROTTIER Philippe, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, SAUVAGE Corine,  
**Membres du Bureau**

COMPTE Jean-Marie, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, MARCINIAK Marie-Christine, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, VALLOIS-ROUET Laurence, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. CHARDONNEAU	M. DEVERGNE
M. COMPTE	M. CORNU
Mme GUERINEAU	M. BLUSSEAU
Mme MARCINIAK	Mme COBERAC
Mme PERSICO	M. BELGSIR
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. LUCAUD
M. ROBLOT (uniquement pour la délibération n°1)	Mme DAIGRE
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES

**Observations :**

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau n'a donné lieu à aucune observation : liste des Marchés et leurs avenants

Arrivée de M. ROBLOT à la délibération n°2

Départs de M. TANGUY à la délibération n°25 et de M. VERDIN à la délibération n°54

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0096 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018648-DE

N°: 22

Date réception Préfecture

<b>Conseil du 01/04/2016</b>		<b>Identifiant :</b> 2016-0096	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE FINANCES PUBLIQUES - ADMINISTRATION NUMÉRIQUE DIRECTION BUDGET - FINANCES BUDGET TRANSPORT</b>		<b>Titre :</b> Reprise anticipée de résultat 2015 comptes 001, 002 et 1068 - P.J. : Fiche de résultat 2015 ; Etat des reports	
<b>Etudiée par :</b> Le bureau du 03/03/2016 La commission Générale et des Finances du 25/03/2016			
<b>Rapportée par :</b> ALAIN TANGUY			

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 1. Decisions budgétaires

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable ;
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2015.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2016.

L'excédent éventuel de la section de fonctionnement est destiné à couvrir, en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

- ↳ de constater les résultats cumulés :
- |  |                |
|--|----------------|
| - de fonctionnement 2015 :                       | 3 330 527,38 € |
| - d'investissement 2015 hors restes à réaliser : | 2 953 690,82 € |

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0096 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018648-DE

- ↳ de retenir la proposition d'affectation suivante :
- à titre obligatoire, la reprise du résultat positif de la section d'investissement à l'imputation 001/0100 en recettes d'investissement : 2 953 690,82 €
  - le solde du résultat cumulé de la section de fonctionnement, à l'imputation 002/0100 en recettes de fonctionnement : 3 330 527,38 €

**AFFICHEE LE :** 05/04/2016

**Adoptée**

**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :** Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE et PALISSE

**Nombre :** 3

Pour extrait conforme,  
Pour le Président, le Vice Président :



**Abstention :** Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST, MM. ROBLOT, BLANCHARD

**Nombre :** 5

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0096 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018648-DE

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**  
**FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PROVISOIRE 2015**

**SECTION D' INVESTISSEMENT**

Total des titres	23 686 104,75
Total des mandats	21 160 508,92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2015</b>	<b>2 525 595,83</b>
 RESULTAT REPORTÉ	 428 094,99
<b>Résultat cumulé 2015</b>	<b>2 953 690,82</b>
 <b>RAR recettes d'investissement</b>	 3 000 000,00
<b>RAR dépenses d'investissement</b>	<b>-684 659,65</b>
 <b>RESULTAT CUMULE NET D'INVESTISSEMENT</b>	 <b>5 269 031,17</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des titres	23 948 753,06
Total des rattachements	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 948 753,06</b>
 Total des mandats	 23 280 201,67
Total des rattachements	640 969,01
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 921 170,68</b>
 <b>Résultat de l'exercice 2015</b>	 <b>27 582,38</b>
 <b>Résultat reporté</b>	 <b>3 302 945,00</b>
 <b>RESULTAT CUMULE NET DE FONCTIONNEMENT</b>	 <b>3 330 527,38</b>

**MONTANT DU RESULTAT GLOBAL** **8 599 558,55**

Le Président,

Le Comptable Public de la Trésorerie Municipale,

Vincent DESTAING

L'article L2311 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."

Ces dispositions s'appliquent aux E.P.C.I. conformément aux articles L1612-20 et L5211-36.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0096 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018648-DE

## EDITION DES REPORTS (par nature)

Budget n° 3

EXERCICE : 2016

Section : INVESTISSEMENT

IMPUTATIONS / DESIGNATION	MONTANT
<b>DEPENSES</b>	
<b>2031 Frais d'étude</b>	12 098,62
	<i>Total article 2031</i>
	<b>12 098,62</b>
<b>2031.1 Etudes et recherches BHNS</b>	30 798,95
	<i>Total article 2031.1</i>
	<b>30 798,95</b>
<b>2313 Construction</b>	256 758,66
	<i>Total article 2313</i>
	<b>256 758,66</b>
<b>2314 Constructions sur sol d'autrui</b>	385 003,42
	<i>Total article 2314</i>
	<b>385 003,42</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>684 659,65</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>1641 Emprunts en euro</b>	3 000 000,00
	<i>Total article 1641</i>
	<b>3 000 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 000 000,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (différence)</b>	<b>2 315 340,35</b>

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Préfecture
le	11/04/2016
Accusé réception le	11/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0096 DE
Identifiant unique	86-248600157-20160401-lmc100000018648-DE